



Accident de travail et courrier du médecin conseil pour consolidation

Par **Vero.b**, le **06/11/2019** à **20:25**

J'ai eu un accident de travail le 27 juin 2019, qui jusqu'en août (le 29) tout était ok. J'ai souvent des lombosciatiques avec débordement discal global qui viennent à proximité de la Racine L5 gauche (IRM fait en août)

J'ai été convoqué le 1er octobre par le médecin conseil qui ne voulait plus accepter mon accident de travail car j'ai déjà eu en 2010 une hernie discale donc pour lui ce n'était pas une nouvelle lésion

Mon médecin a refusé la décision et j'ai donc fait appel pour l'avis d'un médecin expert

À ce jour aucune nouvelle !!! Je sais que mon médecin a choisi entre 2 médecins j'attends donc la convocation

En attendant j'ai reçu ce jour un recommandé qui m'informe qu'il met mon dossier en consolidation

Sachant que j'ai repris le travail le 16 octobre en mi-temps thérapeutique

Je suis complètement perdue avec tous ses papiers administratifs

J'ai contacté la médecine du travail j'attends un rendez-vous

J'ai eu ma visite de reprise en octobre qui a accepté un essai mais avec interdiction de porter des charges lourdes et d'éviter les postures qui sollicitent le rachis

Pouvez-vous m'expliquer ce que je dois faire ?

Cela veut-il dire qu'à partir du 12 novembre je dois reprendre mon poste à temps complet ?

J'ai vu un rhumatologue qui me conseille vivement une école du Dos

Il a d'ailleurs envoyé un courrier à Bercq afin d'avoir un avis

Par avance merci